

Hôtel de Ville 869, boul. St-Jean-Baptiste, 2e étage Mercier (Québec) J6R 2L3

Téléphone : 450 691-6090 Télécopieur : 450 691-6529 www.ville.mercier.qc.ca

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'une séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le mardi 10 septembre 2024 à 20 h, à la Salle du conseil au 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2e étage, à Mercier, pour statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure #2024-16 : 17, rue Bannan, permettre un agrandissement avec une marge totale de 3.34 m :

 Permettre un agrandissement résidentiel avec une marge totale de 3.34 m, alors que la grille de zonage H04-426 du Règlement de zonage 2022-1009 exige une marge totale de 4.1 mètres minimum.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ou lors de la diffusion en direct de la séance sur la page Facebook de la Ville.

Donné à Mercier, ce 21 août.

Denis Ferland, avocat

Greffier